

**PROCÈS-VERBAL** de la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tenue le mardi le 7 mai 2018, à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), à la salle du Conseil de l'édifice municipal sous la présidence du maire M. Marc-André Gosselin.

Sont présents :

Mme Gaétane Trudel  
M. Benoit Lussier  
M. Jérôme Dionne  
M. François Therrien  
M. Alexis Beaupré  
M. Éric De Courval

et Martine Lebeau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

M. Marc-André Gosselin constate le quorum, demande la minute de silence et ouvre la session.

2018-05-74

Adoption de l'ordre du jour

M. Jérôme Dionne, appuyé par M. Éric De Courval, propose l'adoption de l'ordre du jour qui demeure ouvert. *Adopté.*

2018-05-75

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 3 avril 2018

M. Benoit Lussier, appuyé par M. Éric De Courval, propose l'adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 3 avril 2018 tel que déposé et présenté. *Adopté.*

Affaires découlant des derniers procès-verbaux

- Il a été décidé d'accepter d'être un point de dépôt pour les lampes au mercure. Les lampes fluocompactes seront récupérées dans les équipements actuels tandis que les néons de 8 pieds seront entreposés dans le garage municipal.
- Lorsque nous hisserons le drapeau des patriotes, nous vérifierons la dimension du drapeau du Québec et en commanderons un neuf pour le remplacer.
- Il a été convenu qu'une session de travail aurait lieu le lundi 20 août 2018 à 19 heures pour mettre à jour le plan de mesures d'urgence. Il a été demandé de mettre celui-ci disponible sur les tablettes des membres du conseil pour qu'ils puissent le lire à l'avance.
- M. Marc-André Gosselin nous fait part qu'il aura une rencontre avec M. Marc-André Harnois pour trouver la bonne approche pour aller de nouveau rencontrer M. René Caissy du MAMOT pour obtenir un financement pour le projet des eaux usées.
- M. Marc-André Gosselin nous fait part des avancements du projet de la fibre optique de la MRC Nicolet-Yamaska. Le réseau de fibre sera déployé à la grandeur de la MRC, partout où il n'y en a pas. Pour Aston-Jonction, la décision devra être prise à savoir si le réseau devra couvrir aussi le village, qui est présentement couvert par Cogeco. Une fois le réseau installé, les citoyens devront payer une taxe sur une quinzaine d'années. Ensuite, le réseau de fibre générera des revenus de la part des fournisseurs. Les travaux pourraient commencer au printemps 2019 pour que le réseau soit opérationnel à l'automne 2019.

Ratification des comptes payés en avril 2018

	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
AD	Hydro-Québec	Électricité / luminaires de rues du 1 <sup>e</sup> au 31 mars	354,28 \$
AD	Hydro-Québec	Électricité / bureau	485,59 \$
AD	Hydro-Québec	Électricité / chalet	409,08 \$
AD	Hydro-Québec	Électricité / Garage	166,74 \$
AD	Cogeco	Internet du 1 <sup>e</sup> au 31 mai 2018	76,98 \$
AD	Télébec	Téléphone du 4 avril au 3 mai	147,41 \$
AD	Revenu Canada	DAS du 1 <sup>e</sup> janvier au 31 mars 2018	739,00 \$
AD	Revenu Québec	DAS du 1 <sup>e</sup> janvier au 31 mars 2018	1 885,31 \$

2018-05-76

Autorisation pour la ratification des comptes payés en avril 2018

M. François Therrien, appuyé par Mme Gaétane Trudel, propose que les comptes payés durant le mois d'avril 2018, soient approuvés et ratifiés par le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tels que présentés par la directrice générale et secrétaire trésorière par intérim. *Adopté.*

COMPTES DU MOIS DE MAI 2018

	CHÈQUE FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
5762	Équipement R. Lamothe	Déneigement dernier versement mai	7 822,90 \$
5763	Pierrette Hélie	Peinture à l'huile pour M. Pierre Gaudet	95,00 \$
5764	RIGIDBNY	Collecte de mai	2 064,79 \$
5765	Sébastien Doire	Subvention reçue pour premier répondants, (800\$) + (491,29\$) de prévue au budget	1 291,29 \$
5766	Ville de Daveluyville	Main d'œuvre voirie février et mars 2018	672,74 \$
5767	MRC Nicolet-Yamaska	Service d'inspection municipale (km et repas) Simon Lévesque du 1 <sup>e</sup> janvier au 31 mars 2018 (34,75\$), Formation aux élus pour Gaétane Trudel et Alexis Beaupré (390,50\$)	425,25 \$
5768	Grengo	Location photocopieur du 15 mai au 12 juin	115,26 \$
5769	Louis-Philip Doire	Déneigement bureau Janvier, février, mars (4h45 x 13\$/heure)	61,75 \$
5770	Gravures Bois-Francis	Plaque pour M. Pierre Gaudet	114,98 \$
5771	Suzanne Blanchette	Repas des bénévoles	950,00 \$
5772	Jacqueline Leblanc	Achats pour la journée des bénévoles	122,49 \$
5773	Dépanneur Aston	Achats pour la journée des bénévoles (94,41\$) achats pour conseil (34,87\$) + (20,32\$) et 5 certificats pour bénévoles (125,00\$)	274,60 \$
5774	Municipalité d'Aston-Jonction	SC Poste Timbres	56,98 \$
5775	FQM	Honoraires professionnels	997,29 \$
5776	BuroPro	Papeterie	82,53 \$
5777	RISI de Bulstrode	Fausse alarme incendie Citadelle	1 393,42 \$
5778	Excavation A.S.	Niveleuse rue Vigneault et Blais	330,56 \$
5779	Martine Lebeau	Salaire du 26 mars au 7 avril (787,22\$) Salaire du 9 avril au 21 avril (876,50\$)	1 663,72 \$
5780	Jacqueline Leblanc	Salaire du 26 mars au 7 avril (302,55\$) Salaire du 9 avril au 21 avril (241,04\$) Vacances 2017 )392,90\$)	936,49 \$
5781	Megaburo	Lecteur compteur couleur (50,37\$)	97,84 \$

		Lecteur compteur noir (47,47\$)	
5782	Canadien National	Passage à niveau	279,00 \$
5783	Gaétane Trudel	Frais de dépl. Formation Hôtel de ville Nicolet	36,12 \$
5784	Alexis Beaupré	Frais de dépl. Réseau Biblio	36,98 \$
5785	La Capitale	Assurance collective employée de mai	101,48 \$

2018-05-77

Autorisation de dépense pour le paiement des comptes du mois de mai 2018

M. Benoit Lussier, appuyé par M. Jérôme Dionne, propose que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction approuve et autorise le paiement des comptes du mois de mai 2018, tels que présentés par la directrice générale et secrétaire trésorière par intérim. *Adopté.*

INFORMATIONS & COMITES

## 1. Bibliothèque

M. Alexis Beaupré nous fait part que le réseau Biblio offre de très bons services. Il demande s'il y aurait possibilité d'agrandir la bibliothèque actuelle étant donné qu'un espace a été libéré suite au transfert de la direction de la Corporation Grand-Tronc. Il demande aussi que le budget soit revu éventuellement à la hausse. Il informe également les membres du conseil que la réunion annuelle aurait lieu au début juin.

En réponse à M. Beaupré, M. le maire lui indique qu'effectivement un espace supplémentaire pourra être donné à la bibliothèque. Pour le budget, il lui rappelle que la municipalité d'Aston-Jonction doit payer beaucoup per capita pour sa bibliothèque à comparer à d'autres municipalités. Il ne ferme toutefois pas complètement la porte pour de l'aide éventuelle.

## 2. Compte rendu de la réunion du 17 avril de la RIGIDBNY

Mme Gaétane Trudel nous fait part qu'elle partagera le procès-verbal de la réunion sur les tablettes de tous les membres du conseil pour que ceux-ci soient bien renseignés. Elle explique qu'un projet est en court au Lac St-Jean pour l'étude d'une machine qui pourrait faire en sorte que les bacs bruns seraient éliminés. Une publicité sera envoyée pour le recyclage des réfrigérateurs car ceux-ci contiennent du fréon, un produit potentiellement dangereux. Elle nous informe que nous pourrions obtenir un conteneur de 40 verges en autant que la rampe d'accès soit modifiée. Il est possible que la RIGIDBNY demande à mettre une publicité dans le Journal Jonction au lieu d'envoyer une brochure à chaque citoyen pour réduire les coûts. Les membres du conseil sont aussi informés de la démission du directeur de la RIGIDBNY, M. Louis Charest.

## 3. Un compte rendu des dépenses de la journée des bénévoles et hommage à M. Pierre Gaudet a été déposé au conseil.

## 4. Dépanneur

M. Éric De Courval nous informe que lors de la réunion du comité du Dépanneur, une employée a demandé une augmentation de salaire. Les autres employées sont payées au salaire minimum mais cette personne assure la gérance du dépanneur, c'est-à-dire comptabilité, commandes, ouverture des portes pour les livreurs, etc. Elle a donc un taux plus élevé et étant donné l'augmentation du salaire minimum, elle a demandé à avoir également une augmentation pour garder son avantage salarial pour sa gérance. Il ne peut toutefois pas informer le conseil sur le résultat car une offre a été soumise à l'employée en question. Il informe toutefois que les profits sont en hausse pour les mois de janvier, février et mars et que le dépanneur pourrait se le permettre. Il apparaît aussi que le dépanneur a besoin d'une affiche pour l'identifier. M. François Therrien dit qu'il en fournirait une gratuitement pour l'apposer sur la bâtisse. Une vérification devra être faite pour les règlements sur l'affichage pour éventuellement mettre une autre affiche de l'autre côté de la rue, en face du dépanneur.

## 5. École

M. Jérôme Dionne nous informe les écoles de Ste-Eulalie et Aston monteront un projet pour faire bouger les enfants. Ils regardent aussi pour faire l'acquisition d'un cabanon pour y ranger les articles de sports extérieurs. Il mentionne aussi que certains problèmes, même petits sont

toutefois difficiles à corriger pour les personnes en place à l'école comme par exemple, replacer les paniers de basket. Il y aurait lieu de demander l'aide de bénévoles pour ces petites choses en ayant bien entendu obtenu l'accord de la direction de l'école. Il déplore qu'il manque un lien entre l'école et la communauté. Il aimerait que de l'information sur ce qui se passe à l'école soit mise dans le Journal Jonction pour tenir la population informée.

6. Incendie

M. Jérôme Dionne nous informe que le nombre de sorties des pompiers est stable. Le camion neuf dont ils s'apprêtent à faire l'acquisition sera de la même longueur que l'ancien finalement. Cela évitera d'avoir à agrandir la caserne. Il y aura éventuellement une tour d'installée pour améliorer les communications d'urgence.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée mais une offre de conférence est faite au conseil de la part de Madame Jocelyne Alain et M. Lucien Beaupré. C'est une conférence de l'UPA qui serait très enrichissante pour le conseil et la population en général. Messieurs Jérôme Dionne et Alexis Beaupré reçoivent l'information et sont chargés de s'en occuper. Une suggestion est faite de convier les gens au sous-sol de l'église pour cette présentation.

VOIRIE & INSPECTION MUNICIPALES

L'adoption de la résolution municipale pour des interventions à réaliser sur une route du ministère des Transports du Québec est remise à la prochaine séance.

2018-05-78

Mandat de services professionnels en ingénierie-Réhabilitation 10<sup>e</sup> Rang (partie nord-est)

Considérant que la municipalité d'Aston-Jonction a présenté une demande d'aide financière au Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation des travaux de réhabilitation du 10<sup>e</sup> rang dans le programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIIRL) ;

Considérant la nécessité de procéder à des travaux d'intervention curatifs sur le 10<sup>e</sup> Rang, entre la rue Vigneault et les limites nord-est de la municipalité, soit sur une longueur totale approximative de 2847 mètre, considérant au décohésionnement, au rechargement et au pavage de la chaussée, ainsi qu'en la réhabilitation de deux (2) ponceaux ;

Considérant la demande de proposition de services effectuée par le service de génie de la MRC Nicolet-Yamaska auprès de quatre (4) firmes d'ingénierie pour l'élaboration des documents d'appels d'offres (plans et devis) requis pour la réalisation des travaux, ainsi que la recommandation suite à l'analyse des deux (2) propositions obtenues ;

Il est proposé par M. Benoit Lussier, appuyé par M. Éric De Courval que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction mandate la firme WSP Canada inc. pour l'élaboration des documents d'appels d'offres (plans et devis) requis pour la réalisation des travaux de réhabilitation du 10<sup>e</sup> Rang (partie nord-est), le tout pour un montant maximal de 13 000,00\$ (excluant les taxes), tel que présenté dans la proposition des services ci-jointe datée du 4 mai 2018 ;

L'octroi du mandat demeurant conditionnel à l'obtention de l'aide financière demandée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) dans le programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIIRL), ainsi qu'aux nouvelles modalités d'application dudit programme qui seront publiées prochainement. *Adopté*

AFFAIRE NOUVELLES

2018-05-79  
Adoption du règlement no 171-2018

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION  
MRC NICIOLET-YAMASKA

**Règlement NUMÉRO 171-2018**  
**décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et**  
**le remboursement des dépenses pour les élus municipaux**

**Attendu que** la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q, c.t.-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération et de l'allocation de dépenses;

**Attendu que** le territoire de la municipalité est déjà régi par un règlement numéro 162-2017 sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu de remplacer ledit règlement ;

**Attendu que** ledit règlement a fait l'objet d'un avis de motion donné le 12 mars 2018 par, M. Jérôme Dionne, d'une publication d'un avis public d'au moins vingt-et-un (21) jours et d'une adoption au cours d'une séance régulière du conseil;

**En conséquence**, il est proposé par Alexis Beaupré, appuyé par Benoit Lussier et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement suivant :

Article 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement remplace le règlement numéro 162-2017 en vigueur sur le territoire de la Municipalité d'Aston-Jonction.

Article 3

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2018 et les exercices suivants.

Article 4

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 4 957,21 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 1 652,38 \$.

Article 5

Aucune indexation ne sera ajoutée à la rémunération de base du maire et de chaque conseiller et sera gelée tant et aussi longtemps qu'aucun amendement ne sera adopté au présent règlement.

Article 6

La rémunération décrétée selon l'article 4 sera versée sur une base semestrielle, c'est-à-dire à la séance du Conseil des mois d'avril et d'octobre de chaque année.

Article 7

En aucun temps le total de la rémunération de base d'un conseiller ne peut dépasser 90% du total de la rémunération de base du maire.

Article 8

Chaque membre du Conseil peut recevoir un remboursement de dépenses encourues pour le compte de la municipalité en autant qu'une autorisation ait été donnée au préalable et que le montant de la dépense ait été fixé par le Conseil.

Article 9

Le Maire n'est pas tenu d'obtenir l'autorisation mentionnée à l'article 8 pourvu que les dépenses s'insèrent dans l'exercice de ses fonctions.

Article 10

Tout remboursement de dépenses doit être appuyé de pièces justificatives adéquates.

Article 11

Lorsqu'un membre du Conseil utilise son véhicule personnel dans l'accomplissement de ses fonctions, il a droit :

- 11.1 à une indemnisation pour la distance nécessaire et effectivement parcourue. L'indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule est de 0,46\$ / km.  
Le montant de l'indemnité autorisée peut être modifié par résolution.
- 11.2 les frais de stationnement et de péage seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Article 12

Les frais de repas, engagés après le début et avant la fin d'une activité autorisée, seront remboursés selon les montants suivants, pourboires et taxes inclus, sur présentation des pièces justificatives :

Déjeuner	:	10,00 \$
Dîner	:	16,00 \$
Souper	:	22,00 \$

Article 13

La municipalité ne rembourse pas les frais de boissons alcoolisées, de divertissements personnels, de visites touristiques ou toute autre dépense personnelle.

Article 14

Le présent règlement a un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018 conformément au sixième alinéa de l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Aston-Jonction ce septième jour du mois de mai 2018.

---

Marc-André Gosselin  
Maire

---

Martine Lebeau  
Directrice générale et secrétaire  
trésorière par intérim

- Le conseil ne donnera pas suite à la demande d'aide financière de la part de la SSJBCQ pour le programme de reconnaissance des bénévoles 2018 participants à la Fête nationale.
- M. Éric De Courval nous informe que Bécancour a adopté un règlement pour la protection de l'eau potable et demande que le conseil prenne des informations à ce sujet. M. Marc-André Gosselin nous informe être au courant et se charge de l'obtenir par Madame Gendron pour que nous puissions s'en inspirer
- L'émondage de l'arbre situé sur le terrain de la municipalité, derrière le bureau étant nécessaire, le conseil demande à la directrice générale de mandater M. Daniel Morneau pour faire le travail.
- Suite à la demande de la candidate au PLQ de venir rencontrer le conseil, les membres disent préférer être mis au courant lors de ses allocutions en public et y être invités.
- Partie mitoyenne entre la propriété de M. Marc Bajus et celle du dépanneur. Comme il y a conflit depuis très longtemps à propos de cette servitude de passage mitoyenne, il est décidé d'offrir à M. Bajus de prendre la moitié de la servitude et de donner l'autre moitié au dépanneur. Une clôture pourra alors être installée et ainsi prévenir d'autres conflits. Monsieur Bajus obtiendrait environ 13 pieds pour sa cour au lieu des 3 pieds actuels et le dépanneur aurait environ 20 pieds qui suffirait pour ses besoins. M. Marc-André Gosselin ira rencontrer M. Marc Bajus et dans l'éventualité qu'il soit

d'accord, un contrat notarié sera signé. Dans l'éventualité où un accord ne serait pas possible, la servitude de passage mitoyenne devra restée libre de tous objets en tout temps.

2018-05-80

Achat d'une balayeuse

Considérant qu'une balayeuse est nécessaire au bureau municipal ;

Il est proposé par M. Jérôme Dionne, appuyé par Mme Gaétane Trudel d'autoriser la dépense allant jusqu'à 200\$ pour l'achat d'une balayeuse. *Adopté*

- Entretien tracteur à pelouse. Il est demandé à la directrice générale de communiquer avec M. Pierre Gaudet pour connaître le nom des personnes ayant fait l'entretien des tracteurs à pelouse et de faire effectuer ce travail. Si des réparations sont nécessaires, un estimé sera demandé. Il est aussi discuté de faire l'acquisition d'un petit tracteur à pelouse en remplacement du tracteur Kubota qui nécessite une personne ayant son permis de conduire. Il serait plus facile de trouver une personne pour faire la tonte des pelouses si nous pouvions engager quelqu'un ne possédant pas de permis
- La directrice générale dépose les états financiers de la Corporation de transport adapté Grand-Tronc
- Le conseil ne désire pas donner suite à l'offre de la MRC pour la formation sur la gestion écologique des fossés.

CORRESPONDANCE

Ristourne de la MMQ  
Prix du mérite municipal et semaine de la municipalité 2018  
Avertissement d'une première fausse alarme dans le rang 3  
Info Fleurons  
Nouveaux tarifs de Atelier Alain Bergeron  
Invitation ouverture officielle Pièces et Accessoires Rive-Sud  
Possibilité de commander des stylos au nom de la municipalité

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, MARTINE LEBEAU, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par les résolutions numéros 2018-05-76, 2018-05-77, 2018-05-78, 2018-05-79 et 2018-05-80 inscrites au présent procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Martine Lebeau  
Directrice générale et secrétaire trésorière par  
intérim

2018-05-81

Clôture de la session

L'ordre du jour étant épuisé, M. Éric De Courval propose la levée de la session à vingt-deux heures dix minutes (23 h 05).

\_\_\_\_\_  
Marc-André Gosselin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Martine Lebeau  
Directrice générale et secrétaire trésorière par  
intérim

